

2. Le comité agréé la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissout ledit mariage.

4. Le Comité recommande la remise à la pétitionnaire des taxes parlementaires prescrites par l'article 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MARDI 28 juillet 1964.

Le Comité permanent des divorces présente son cinq cent quatorzième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Joseph-G.-Rolland Robert, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissout son mariage avec Blanche Lévesque Robert.

2. Le comité agréé la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissout ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MARDI 28 juillet 1964.

Le Comité permanent des divorces présente son cinq cent quinzième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de June Connolly McNeil, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissout son mariage avec George McNeil.

2. Le comité agréé la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissout ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MARDI 28 juillet 1964.

Le Comité permanent des divorces présente son cinq cent seizième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Sophia Veronica Dochmacka dit Taylor Lucciola, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissout son mariage avec Benedicto Lucciola.

2. Le comité agréé la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissout ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.